

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi le 21 septembre 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller,  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Daniel Quenneville, conseiller

Absences motivées : Mme Francine Jolivette, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier, ci-après appelé le DG.

Note au procès-verbal : Le DG déclare que tous les membres du conseil municipale ont signifiés avoir reçu copie de l'avis de convocation.

Présence dans la salle : aucune.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R16SE09-226**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

1. Ouverture de l'assemblée;
  - 1.1 Vérification du quorum ;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adjudication d'un contrat pour le service de concassage ;
3. Réfection chemin de la Montagne 2016 (projet MES-1505) – autorisation de paiement ;
4. Varia ;
5. Période de question ;
6. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

R16SE09-227

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCASSAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite retenir les services d'une entreprise offrant le service de concassage, et ce, afin de produire des matériaux granulaires de type MG-20 et AB-10 dans la sablière exploitée par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service est évalué à plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ et que la Municipalité a choisi de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, la Municipalité a invité à soumissionner par écrit, pour le présent contrat de service de concassage, les entreprises Carrière Tremblay et fils de Blue Sea QC et V. Meilleur et frères inc. de Lac-des-Écorces QC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu, dans le délai prescrit, deux enveloppes de soumissions, soit de l'entreprise Carrière Tremblay et fils. et de l'entreprise V. Meilleur et frères inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'ouverture des soumissions, les personnes présentes ont constaté que dans l'enveloppe déposée par l'entreprise V. Meilleurs et frères inc. se trouvait une lettre déclarant que l'entreprise ne déposait pas de soumission, faute de temps pour réaliser les travaux demandés;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la soumission déposée par l'entreprise, Carrière Clément Tremblay et fils, celle-ci étant jugée conforme à tous points de vue aux documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**L'ADJUDICATION** d'un contrat pour le service de concassage au soumissionnaire Carrière Clément Tremblay et fils, pour la somme de 63 320.10\$ en plus des taxes applicables.

DÉTAIL

Item	Désignations des éléments	Quantité	Unité	P.U.	Montant
1.0	MG-20				
	Concassage et mise en réserve	4090	m <sup>3</sup>	13.08	53 497.20\$
2.0	AB-10				
	Concassage et mise en réserve	2055	m <sup>3</sup>	4.78	9 822.90\$
<b>TOTAL (avant taxes) :</b>					<b>63 320.10\$</b>

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'achat du volume de gravier brut nécessaire dans la sablière municipale, propriété des frères Jean-Guy et François Lafontaine et ce, selon les termes de l'entente entre les deux parties

**Il est également résolu que** les deniers nécessaires pour le paiement du présent marché proviennent des postes budgétaires tels qui suit, à savoir :

MG-20 : 53 497.20\$\$ en plus des taxes applicables – du surplus non affecté de la Municipalité;

AB-10 : 9 822.90\$, en plus des taxes applicables – du budget courant : 02-33000-635

**ADOPTÉE**

Note : Le procès-verbal d'ouverture de soumission fait partie intégrante de la présente résolution (annexe A)

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Note au procès-verbal : Lorsque tous les travaux seront terminés à la satisfaction de la municipalité et sur présentation des pièces justificatives, le conseil autorise le déboursé pour le paiement des factures découlant du présent marché.

R16SE09-228

**RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE 2016 – (PROJET MES-1505)  
– AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise D. Heafey et fils a terminé les travaux réalisés dans le cadre du projet MES-1505;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de Génie municipal de la MRCVG responsable de la surveillance des travaux pour le compte de la municipalité, a émis en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 un avis déclarant qu'ils ont effectués une vérification provisoire des travaux et qu'ils confirment que les travaux sont exécutés dans leur ensemble. Qu'une visite finale suivant la période de garantie de un (1) an sera effectuée afin de procéder à l'acceptation finale des travaux et à libérer la garantie de 5%;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 336 118\$, moins de la retenue de 5% de 16 805.90\$, en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la retenue à la réception du rapport du Service de Génie municipal, suite à l'approbation finale.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Note au procès-verbal : la présente dépense sera payée à même le compte courant de la municipalité.

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

R16SE09-229

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 :20

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général